



Union pour
la nature et
le paysage
suisse

Communiqué aux médias

Aboutissement du référendum contre le « Mantelerlass »

L'Union pour la nature et le paysage a lancé son référendum contre le « Mantelerlass » lors d'une conférence de presse le 10 octobre 2023, premier jour du délai référendaire. Depuis, diverses associations ont soutenu ce référendum, voire lancé leur propre référendum. Grâce à l'engagement énergique de multiples organisations et d'individus, le « Mantelerlass » sera soumis en votation populaire. Le peuple pourra refuser ce « Mantelerlass » qui démantèle la protection de la nature et du paysage au nom de la lutte contre le changement climatique. Le Parlement aura alors pour mission d'élaborer une nouvelle loi qui retient les points positifs du « Mantelerlass », mais élimine les points néfastes que nous combattons. Ce sera une étape importante vers une transition énergétique respectant la nature, le paysage et la démocratie.

Hilterfingen, le 18 janvier 2024

Le « Mantelerlass » a de graves conséquences sur la nature, le paysage et la démocratie. Un référendum paraissait toutefois improbable. Même les partis qui prétendent défendre l'environnement avaient voté pour le « Mantelerlass ». Les principales organisations environnementales avaient renoncé à lancer ou soutenir un référendum. Ces partis et organisations montaient en épingle les maigres concessions obtenues, craignaient de ne pas pouvoir obtenir mieux au parlement en oubliant toutefois la possibilité de recourir au peuple, et peut-être même se réjouissaient de toute production d'énergie renouvelable quel qu'en soit le coût environnemental. Dans ces conditions, il semblait vraisemblable que, sidérées, les organisations environnementales plus petites ou indépendantes renoncent elles aussi à lancer ou soutenir un référendum.

C'était sans compter sur la vitalité de ces organisations environnementales véritablement déterminées à défendre la nature. Sans compter aussi sur des organisations soucieuses de préserver les droits populaires face à un « Mantelerlass » qui réduit les possibilités de référendum contre l'installation de grandes centrales électriques en pleine nature. Toutes ces organisations se sont lancées énergiquement dans la récolte de signatures. Des individus sont, pour la première fois de leur vie, descendus dans la rue pour récolter des signatures. Ensemble, ils ont réussi ce que beaucoup pensaient impossible face à l'unanimité des partis et des principales organisations environnementales : le « Mantelerlass » sera soumis en votation populaire.

Il s'agit maintenant de mener la campagne de votation. Nous devons être prêts à faire face à la grande majorité des partis, sans bénéficier du soutien des principales organisations environnementales, et contre des murs couverts d'affiches de nos adversaires qui disposeront de davantage d'argent que nous. Mais nous sommes convaincus que la majorité du peuple veut une transition énergétique qui respecte la nature, le paysage et la démocratie. Nous gagnerons si nous parvenons à convaincre la population de se forger sa propre opinion, plutôt que de suivre des mots d'ordre. Pour cela, il nous faudra obtenir son attention, ce qui, vu nos faibles moyens financiers, nécessitera que nos militants mènent une intense action de terrain.

Si nous gagnons la votation, le Parlement aura mission d'élaborer une nouvelle loi qui retient les points positifs du « Mantelerlass », mais élimine les points néfastes que nous combattons. S'il ne le fait pas ou mal, nous devons lancer une initiative populaire pour l'effectuer. Il faut réaliser la transition énergétique, mais pas n'importe comment. Par ailleurs, nous lancerons cette année une initiative pour interdire la construction de parcs solaires en pleine nature tant que le potentiel solaire sur les surfaces appropriées des bâtiments et des infrastructures n'aura pas été épuisé.

Contact : Pierre-Alain Bruchez, Hilterfingen BE, pabruchez@yahoo.com, 033 243 04 91
Union pour la nature et le paysage (UNP) : www.BNL-UNP.ch/referendum